

Bonjour,

Nous avons recueilli des informations sur les transports de terres excavées et les déchets des chantiers de travaux publics.

Empreinte écologique des zones d'aménagement. Nous avons présenté dans le bulletin du 27 novembre une **étude de cas de CONSTRUCTION21 sur les plateformes où sont amenées les terres excavées** dans des zones d'aménagement pour les **requalifier** et les **revendre**.

Le **Cluster EMS (Eau, Milieux Sols)** a organisé une **réunion** le 29 novembre, en liaison avec l'**ESTP (Ecole des Grands Projets-Cachan)** sur la Structuration de la filière des terres et sédiments excavés en **Ile de France** et un **atelier** sur l'aménagement des **friches** et la **requalification des sols urbains**. Cette journée entre des **entreprises, collectivités locales** et **chercheurs** a montré que les **questions globales** qui se posent sur ces processus sont rarement abordées dans leur ensemble. Le **cluster**, en introduisant la notion de **filière**, crée les conditions indispensables pour partager des résultats de recherche et des innovations. En participant à ces réunions nous avons mieux compris comment se mettent en place les transports de terres entre les zones d'aménagement de la région.

La logique du PRPGD d'Ile de France [PRPGD IDF \(Plan régional de prévention et de gestion des déchets\) \(iledefrance.fr\)](http://iledefrance.fr) étant de commencer par réduire ce qui peut être considéré par les aménageurs d'une zone de logement ou d'activité comme un déchet parce qu'ils n'en ont pas l'utilisation dans leur programme, la première question à se poser est de savoir quelle est l'objectif réel de cette excavation. Ce plan adopté en 2019 prévoit (pp 286-291) une **animation régionale** des acteurs concernés et une incitation à l'innovation pour **améliorer les pratiques**, compte tenu du fait que de **nombreux chantiers** sont en cours mais qu'il y a **peu d'emplacements disponibles** pour traiter, valoriser ou stocker des déchets de chantier. Le remblayage de carrières hors de la région représente 2,7 Mt/an.

Justification de l'excavation. La présentation d'un cas de réaménagement a montré que la simple **étude de plans d'architecture des volumes à construire** pouvait conduire à **l'extraction de volumes très importants** de terres, sans commune

mesure avec des emplacements disponibles à proximité. Ceci amène à se poser des questions sur le programme lui-même : Est-ce nécessaire de **tant creuser** pour des **places de parkings** qui risquent d'être **inondées** compte tenu de la proximité de la Seine? Et à réfléchir à la manière dont on veut **végétaliser** le site : une **étude hydrogéologique** préalable permettrait de savoir si les arbres actuellement en place (et le sol autour de leurs racines) pourraient continuer à jouer leur



rôle vis à vis des nouveaux occupants des logements. Si ce n'est pas le cas pour une partie d'entre eux, le sol dans lequel on replantera des arbres pourrait éventuellement être amendé sur place. Le transport vers des **plateformes** en dehors de la zone peut être nécessaire lorsqu'il s'agit de sols pollués, après caractérisation de cette pollution et choix d'un site ayant été homologué pour les recevoir (ICPE). **Le tri et la requalification sur ces plateformes visent à lui redonner des**

propriétés permettant une réutilisation avec les mêmes méthodes que celles utilisées pour des matériaux venant de carrières ou de gravières. La fertilité d'un sol en place est celle d'un « milieu biotique et abiotique » où des liaisons chimiques permettent à des organismes vivants de se développer en se nourrissant de certains composants de leur substrat et de ceux qui peuvent se trouver dans l'eau ou l'air qui peut y circuler. L'excavation et le tassement du sol dans le transport réduit plus ou moins ce potentiel, mais il est possible de le reconstituer notamment avec l'ajout d'argiles avant de l'étendre sur des planches de prairies préparées à cet effet.

Dans l'atelier sur les friches, a été présenté le **Plan régional de reconquête des friches**, qui vise à retrouver une capacité d'accueil de logements, activités et espaces agricoles sans poursuivre l'expansion urbaine. (politique **ZAN zéro artificialisation nette**) Parallèlement le **plan Fiches de l'État** permet de faire des montages financiers exceptionnels pour des situations qui n'ont pas pu être résolues, souvent depuis un **grand nombre d'années**. Les techniques ne sont pas différentes de celles qui ont été analysées précédemment, mais on s'aperçoit que dans ces **situations d'abandon**, la **nature** a parfois **repris ses droits** et que la **biodiversité** est **réapparue**. L'objectif pourrait **changer à ce moment**, puisque l'intervention d'aujourd'hui pourrait se limiter à **garantir la sécurité des personnes** qui pénètrent dans la zone et la **salubrité du voisinage** par une **surveillance** et un **entretien**. Il s'agirait d'une **zone de nature de proximité**.

La prochaine réunion du Cluster portera sur la **logistique durable** pour les **filières des biodéchets et des terres excavées**.

Nous vous souhaitons un Joyeux Noël et de Bonnes Fêtes de fin d'année !

Bien à vous

Jean-François JANIN et Philippe DELCOURT

[Commenter cette lettre ou une lettre précédente](#)



[Commenter une information d'un bulletin d'URBA 2000 ou rechercher un article de la veille](#)
[Proposer une autre personne pour recevoir les bulletins d'information hebdomadaires](#)
[Se désinscrire pour ne plus recevoir de bulletins d'information.](#)